

---

# **CHROMELEC INDUSTRIES**

*DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION*

*D'EXPLOITER*

## **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

---

## Sommaire

---

<b>1</b>	<b>RESUME DE L’ACTIVITE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE DE L’ETUDE D’IMPACT .....</b>	<b>6</b>
2.1	Synthèse de l’état initial .....	6
2.2	Synthèse des effets sur l’environnement et mesures de réduction .....	11

## Liste des figures

---

Figure 1 – Plan masse du projet .....	4
---------------------------------------	---

## **1 Résumé de l'activité**

### **1.1 Résumé de l'activité**

La société Chromelec exploite actuellement un site de traitement de surface par chromage dur et de rectification à Chassieu. Ce site est à ce jour trop exigü, et ne répond plus au potentiel de développement de l'activité. Le dirigeant de la société Chromelec Industries souhaite donc transférer ses activités sur un site industriel neuf, répondant à l'ensemble des normes d'hygiène, de sécurité et environnementales actuelles. Ce bâtiment sera sous divisé en trois :

- Une partie atelier de traitement de surface comprenant un atelier de chromage et un local de stockage de produits dangereux. Cette partie sera réalisée dans une zone coupe-feu 2 heures (mur REI 120 et porte EI120). L'atelier de chromage sera composé de 5 cuves de chromage sur rétention enterrée.
- Une partie atelier de rectification et une salle de contrôle. L'atelier de rectification sera prévu pour 13 machines avec possibilité d'aménagement.
- Une partie administrative sur deux niveaux: accueil, bureaux, salle de réunion, salle de pause, vestiaires, sanitaires, douches.

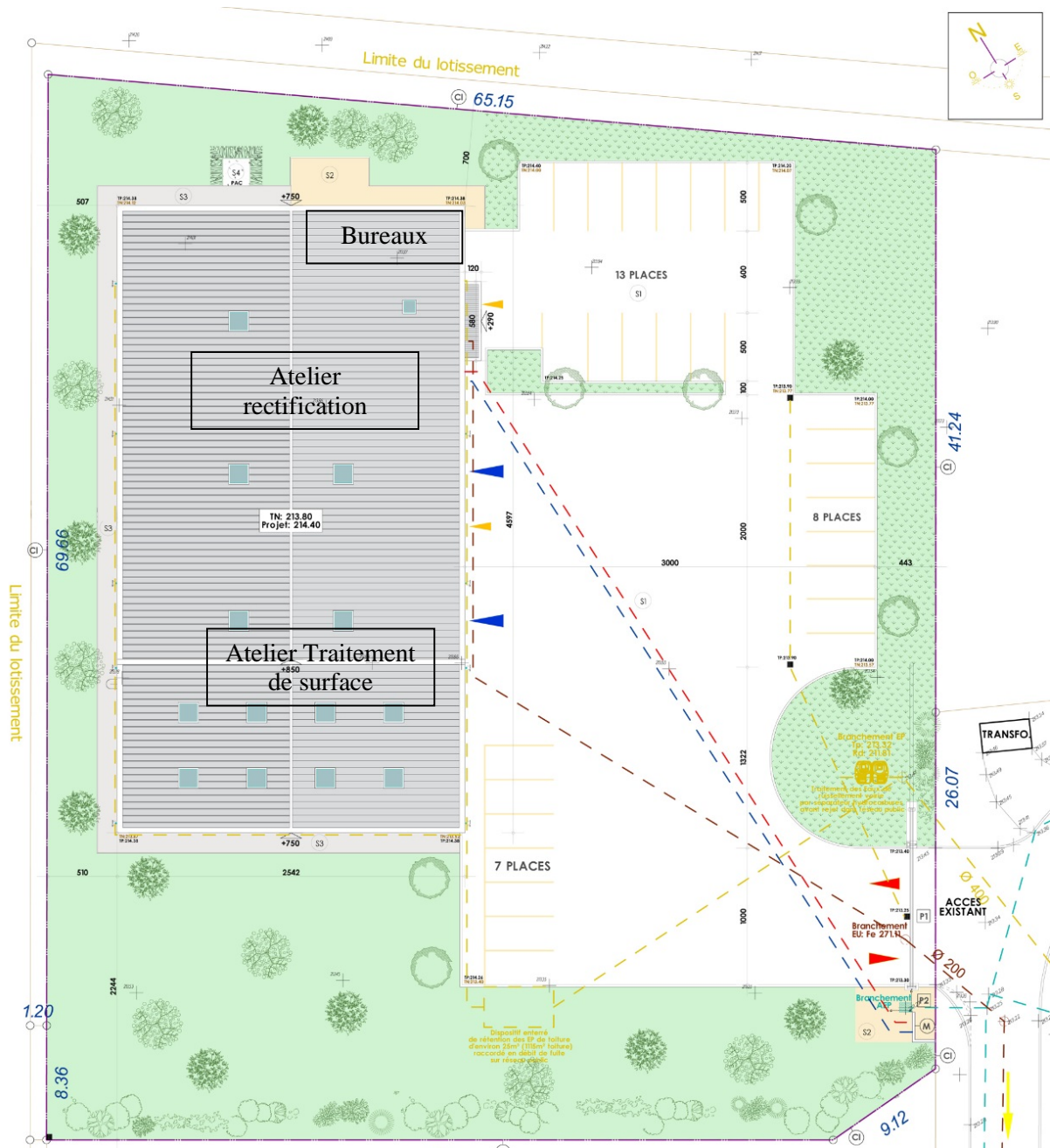


Figure 1 – Plan masse du projet

Ce projet, qui vise à s'implanter sur la zone d'activité de la Prairie à Frontonas, nécessite une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter pour les activités suivantes :

Rubrique	Désignation de l'installation	Rubrique de la nomenclature	Volume de l'activité	Régime
2565-2a	Traitement de surfaces par voie électrolytique	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage-dégraissage visé par la rubrique 2563.	18 800 L	A
		2. Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves de traitement étant :		
		A a) Supérieur à 1500 l		
		DC b) Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l		
		NC Inférieur à 200 l		
4120-2a	Toxicité aiguë catégorie 2	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition.	20,0 t	A
		2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
		A a) Supérieure ou égale à 10 t		
		D b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t		
		NC Inférieur à 1 t		
4441-2	Liquide comburant	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3.	20,0 t	D
		La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
		A 1) Supérieure ou égale à 50 t		
		D 2) Supérieure ou égale à 2 t, mais inférieure à 50 t		
		NC Inférieur à 2 t		
4510-2	Dangereux pour l'environn.	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	20,5 t	D
		La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
		A 1) Supérieure ou égale à 100 t		
		D 2) Supérieure ou égale à 20 t, mais inférieure à 100 t		
		NC Inférieur à 20 t		

## 2 Résumé non technique de l'étude d'impact

### 2.1 Synthèse de l'état initial

#### Eau :

Aucun ruisseau n'est présent sur ou en limite de propriété du site. Les ruisseaux les plus proches sont les suivants :

- Le ruisseau de Gonas qui s'écoule à 300 mètres à l'Ouest du site
- Le canal du Catelan dont le point le plus proche se situe à 1 km au Sud-Ouest du site
- Le canal de la Bourbe dont le point le plus proche se situe à 1,8 km au Sud-Ouest du site

Ces trois ruisseaux ont une qualité écologique moyenne.

On note également la présence d'un canal de drainage à 70 mètres à l'Ouest du site.

#### Eaux souterraines :

Le site est implanté sur la nappe d'accompagnement de la Bourbre-Catelan. Les niveaux de nappe se situent à une profondeur de 5,5 mètres sous le site. Le sens de nappe, orienté en direction du Sud-Ouest est fortement influencé par les apports de colline et le caractère drainant des canaux du Catelan et de la Bourbre.

La qualité de la masse d'eau est jugée bonne pour l'état quantitatif et médiocre pour l'état chimique. La qualité de l'eau est dégradée par les Nitrates et les pesticides (polluants agricoles). Les polluants industriels classiques (métaux, solvants chlorés) ne déclassent pas la masse d'eau.

Le site n'est pas implanté dans un périmètre de captage AEP.

#### Zone humide :

Le site n'est pas implanté en zone humide.

#### Air :

La qualité de l'air est bonne à très bonne sur la zone qui caractérise le site de Frontonas. Il est toutefois à noter que l'environnement du site Chromelec est caractérisé par des parcelles à vocations industrielles ou artisanales et des parcelles agricoles. Les premières habitations sont relativement éloignées puisqu'elles se situent à 160 mètres au Nord Est du site.

#### Sol et sous-sol :

Le site est implanté sur la vallée alluviale de la Bourbre qui se situe au niveau de l'Isle d'Abeau, entre le plateau jurassique de l'Isle Crémieu au nord et les collines tertiaires et quaternaires. La molasse est l'élément géologique dominant. Elle est coiffée sur de grandes étendues par des moraines, des barres et des cailloutis glaciaires.

Au niveau du site, les terrains affleurant sont des alluvions fluvioglaciales de la Bourbre.

La coupe type des terrains observés sur site est la suivante :

- De 0 à 40 cm : Une couche de limon gris marron graveleux
- De 40 cm à 1 m : une couche de galets de faible granulométrie imbriquée dans une matrice sableuse
- De 1 à 2 m : une couche sableuse avec présence de gravier

Les sols en place sont des terrains reconnus comme inertes et non pollués mais relativement perméables.

### **Bruit ambiant**

L'environnement sonore de la zone d'activité de la Prairie est caractérisé par des niveaux de bruit autour de 40 dB(A), équivalant à un environnement assez calme.

### **Faune et flore**

La parcelle, comme le reste de la zone d'activité de la Prairie, est une ancienne zone agricole qui était vouée à de la culture intensive céréalière. La parcelle présente un habitat de type agricole. Les abords du site à l'Est et au Sud sont caractérisés par des parcelles fortement anthropisées (Zone d'activité) ayant peu d'intérêt du point de vue biologique.

Les parcelles au Nord et à l'Ouest sont des parcelles agricoles. En juillet 2015, des cultures de blé étaient présentes.

Aucune espèce d'intérêts communautaires recensés sur la zone NATURA 2000 de l'Isle Crémieu et aucune espèce protégée ou réglementée recensée sur la ZNIEFF de l'ensemble fonctionnel de la Bourbre et du Catelan n'a été observée sur site. Il est à noter que le type d'habitat de la zone d'activité est peu propice au développement de ces espèces.

### **Sites et paysages**

La commune de Frontonas est implantée sur l'unité paysagère de la plaine de Catelan. Cette unité présente des paysages appelés émergents : ce sont des paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XXème siècle, vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle. Le projet d'implantation de Chromelec se situe dans la zone d'activité de la Prairie, qui est la continuité de la zone des quatre vies. Le paysage y est donc fortement influencé par des bâtiments industriels qui peuvent être parfois imposants.

### **Biens matériels**

La zone d'activité de la Prairie, sur laquelle est implanté le site, est exclusivement réservée à des entreprises ayant des activités industrielles ou artisanales. Cette zone d'activité compte 14 parcelles qui sont ou seront prochainement occupées par ce type d'activité. Les biens matériels présents à proximité sont donc :

- Les bâtiments industriels ou artisanaux de la zone d'activité
- Les bâtiments d'habitation de la commune de Frontonas dont la plus proche se situe à 160 mètre ;
- La voie d'accès à la zone d'activité de la Prairie ;
- Les différents réseaux enterrés (eaux, électricités, télécom) enterrés sous la voirie de la zone d'activité

### **Patrimoine culturel et archéologique**

Aucun monument classé et aucun site inscrit n'est présent sur les communes de Frontonas ou de la Verpillère (commune recensées dans un rayon de 1 km).

Aucun site archéologique n'est présent à proximité. Les différentes constructions réalisées sur la zone d'activité n'ont révélé aucun indice archéologique susceptible d'entraîner des fouilles.

### **Espaces naturels, agricoles forestiers, maritimes ou de loisirs**

De nombreux terrains agricoles sont présents à proximité du site.

L'espace forestier le plus proche se situe à environ 500 m à l'Ouest du site.

Aucun espace naturel n'est présent dans le rayon d'affichage du site.

Aucun espace maritime n'est présent dans le rayon d'affichage du site.

Aucun espace de loisir n'est présent dans le rayon d'affichage du site.

**Sensibilité des enjeux présents :**

Les principaux éléments fournis dans les tableaux suivants constituent les enjeux environnementaux du territoire concerné par le projet.

L'enjeu est indépendant du projet étudié. Il est apprécié au niveau du site de projet par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, la sensibilité environnementale ou la vulnérabilité...

Le niveau d'enjeu pour chaque élément est représenté selon la grille suivante :

Description	Critère	Appréciation
Aucun enjeu ou négligeable	Nul	Très banal, aucun caractère particulier, sensibilité nulle, vulnérabilité nulle
Enjeu très faible	Très faible	Assez banal, sans grande qualité ou particularité, sensibilité et vulnérabilité peu marquée par des effets indirects très éloignés
Enjeu Faible	Faible	Commun, qualité moyenne, peu riche, vulnérabilité liée à des effets indirects ou directs éloignés
Enjeu moyen	Moyen	Bonne qualité mais sans grande originalité, vulnérabilité liés à des effets directs peu éloignés
Enjeu important	Important	Qualité importante, assez rare et original ou riche et diversifié vulnérabilité liés à des effets directs proches
Enjeu très important	Très important	Caractère exceptionnel, très rare et d'une très grande qualité, vulnérabilité liés à des effets directs à proximité

Composante de l'état initial		Sensibilité au niveau du site
Population	Habitation	Faible
	Zone d'activité	Important
	Etablissements dans un rayon de 35 mètres	Important
	Etablissements dans un rayon de 100 m	Moyen
	Etablissements au-delà de 100 mètres	Nul
	ERP	Nul
	Population sensible	Nul
	Ecole/crèche	Nul
	Centre hospitalier	Nul
	Maison de retraite/de repos	Nul
	Axes routiers	Moyen
	Route de desserte de la zone d'activité	Important
	Route de la Verpillière (D126)	Nul
	Autoroute Lyon-Grenoble (A43)	Nul
Eaux souterraines	Nappe d'accompagnement de la Bourbre	Important
	Captage d'eau potable	Nul
Eaux superficielles	Ruisseau de Gonas	Nul
	Canal du Catelan	Faible
	Bourbre	
Milieu humide	Zone humide de la Bourbre Catelan	Faible
Risque d'inondation	Ruisseau de Gonas	Faible
	Bourbre	Nul



Composante de l'état initial		Sensibilité au niveau du site
Assainissement pluvial		Moyen
Assainissement sanitaire		Moyen
Assainissement industriel		Moyen
Air	Qualité de l'air	Moyen
Sol	Usage industriel	Faible
Bruit	Limite de propriété	Faible
	Premières habitations	Faible
Zones protégées ou remarquables	ZNIEFF de type 1	Nul
	<i>Etang de Charamel</i>	Nul
	<i>Anciennes carrières du Lemand</i>	Nul
	<i>Les Sétives</i>	Nul
	<i>Zones humides reliques de la vallée de la Bourbre</i>	Nul
	<i>Carrières et pelouses sèches de Corbeyssieu</i>	Nul
	<i>Etang et tourbières de Charamel et butte de Montmuray</i>	Nul
	ZNIEFF de type 2	Important
	<i>Ensemble fonctionnel des vallées de la Bourbre et du Catelan</i>	Important
	<i>Isle Cremieu et basses-terres</i>	Faible
	Zone humide	Faible
	<i>Ecorcheboeuf</i>	Nul
	<i>Confluence Bourbre-Catelan</i>	Faible
	<i>Etang de Charamel</i>	Nul
	ZICO	Nul
	Arrêté de Biotope	Nul
	<i>Confluence Bourbre-Catelan</i>	Nul
	<i>Marais de Charamel</i>	Nul
	NATURA 2000	Faible
	<i>L'Isle Cremieu</i>	Faible
	Parcs nationaux	Nul
	Parcs naturels régionaux	Nul
	Réserves naturelles régionales	Nul
Réserves naturelles	Nul	
Zones de protection au titre de la loi de 1976	Nul	
Zones humides d'importance internationale découlant de la convention de RAMSAR	Nul	
Faune	Très faible	
Flore	Très faible	
Habitats naturels	Faible	

<b>Composante de l'état initial</b>		<b>Sensibilité au niveau du site</b>
Continuité écologique		Très faible
Equilibres biologiques		Nul
Sites et paysage	Unité paysagère du Catelan	Moyenne
	Zone d'activité de la Prairie	Important
Biens matériels	Bâtiments industriels et artisanaux	Important
	Habitations	Très faible
	Réseaux enterrés et voirie	Important
Patrimoine culturel et archéologique		Néant
Espaces naturels		Néant
Espaces agricoles		Moyenne
Espaces forestiers		Très faible
Espaces maritimes		Néant
Espaces loisirs		Néant

## 2.2 Synthèse des effets sur l'environnement et mesures de réduction

### Eau

#### Consommation d'eau :

La société Chromelec prévoit de consommer 350 m<sup>3</sup> d'eau par an :

- 250 m<sup>3</sup> pour les besoins industriels ;
- 100 m<sup>3</sup> pour les besoins sanitaires (douche, sanitaire, consommation domestique).

Un disconnecteur sera installé sur la conduite d'alimentation en eau potable du bâtiment et rendra impossible la transmission d'eau provenant des activités du site vers le réseau public d'eau potable. Aucun élément indésirable ne pourra ainsi rendre l'eau publique impropre à la consommation.

Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le milieu naturel (eaux superficielles ou souterraines).

#### Besoins industriels :

Les besoins industriels en eaux sont:

- Les comblements de niveau sur les bains chauffés de traitement de surface lié à l'évaporation.
- Le rinçage des pièces. Ce volume d'eau est toutefois considéré comme nul puisque le rinçage des pièces est entièrement réutilisé dans les bains chauds de chromage pour combler la perte d'eau liée à l'évaporation importante.
- Le montage des bains (opération quinquennale).

#### Réutilisation de l'eau de pluie :

Les eaux de pluie qui draineront les toitures du bâtiment seront récupérées dans une cuve enterrée de 25 m<sup>3</sup>. Ces eaux seront réutilisées dans le process pour combler les besoins liées à l'évaporation des bains.

#### Rejet d'eaux pluviales de toiture :

Un système de trop plein sera mis en place sur la cuve de récupération d'eau avec une évacuation vers le réseau communal.

Les eaux issues des toitures seront exemptes de pollution.

#### Rejet d'eaux pluviales de voirie :

Les voiries et parking du site seront imperméabilisés sur une surface de 1 600 m<sup>2</sup>.

Les contaminants habituellement sur les eaux de ruissellement des voiries sont des matières en suspension, des métaux lourds, des hydrocarbures et dans une moindre mesure de la pollution organique. Ce type de pollution est presque essentiellement liés à des pollutions particulières et seront traités par un débourbeur.

#### Rejet d'eaux sanitaires :

Les eaux sanitaires seront rejetées dans le réseau communal avec un traitement par la station d'épuration de Chamagnieu / Marsa. Cette station est suffisamment dimensionnée pour traiter les effluents sanitaires de la société Chromelec.

#### Rejet d'eaux industrielles :

**L'activité de Chromelec ne rejettera aucun effluent industriel aqueux.**

L'atelier de traitement de traitement de surface est en rejet 0.

Gestion des épisodes orageux :

La zone d'activité de la Prairie est dotée d'un bassin de tampon pour réguler les eaux de pluie lors d'épisode orageux de l'ensemble de la zone.

Air et facteurs climatiques :

Les principales sources potentielles de polluants atmosphériques sont :

- Les vapeurs liées au traitement chimique et électrolytique des métaux (chromage, déchromage, dénickelage),
- Les vapeurs liées à l'utilisation de dégraissant
- La circulation des véhicules

Les polluants potentiellement émis par ces émissions sont détaillés ci-dessous :

Activités concernées	Type d'émission	Polluants potentiel
Ligne de traitement de surface chromique	Canalisée	Chrome total Chrome 6 Acidité Alcalinité
Ligne de traitement de surface basique	Canalisée	Alcalinité
Dégraissage	Diffus	COV
Atelier de rectification	Diffus	Poussières
Véhicule	Diffus	Poussières, CO, SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , COV, Métaux, O <sub>3</sub>

Rejets issus de l'atelier de traitement de surface :

Les effluents de l'atelier de traitement de surface seront traités des systèmes de dévésiculeurs en ligne (un horizontal et un radial) qui présentent **un pourcentage d'abattage de pollution de 99,9%**. Les émissions seront contrôlées annuellement pour garantir le respect des normes de rejets.

Rejets du dégraissage :

Les émissions seront faibles (inférieure à 1 tonne par an de COV). Pour réduire la consommation et donc la volatilité, des systèmes d'humectation seront mis en place. Une politique de substitution dans le cadre du programme ENVOL (Système de management environnemental) est mise en place pour trouver des produits moins problématiques.

Rejets de l'atelier de rectification :

Les émissions seront très faibles et seront traitées directement sur les lignes d'usinage.

Rejets liés à la circulation de véhicule :

Ces émissions restent très faibles (une trentaine de mouvement de véhicule par jour) en comparaison des émissions dues à la circulation dans l'axe Bourgoin-Lyon (notamment l'A43 avec une circulation de l'ordre de 74 500 véhicules /jour).

**Sol et sous-sol :**

Les substances et préparations utilisées pour le traitement de surface et la rectification présentent des caractères polluants.

**Zone de stockage :**

Les zones de stockage de produits chimiques ne présenteront pas de risque important. Des éventuels contenants vieillissants, usagés ou mal utilisés pourront générer des égouttures ou de petites fuites. Ces petites fuites ou égouttures ne présenteront toutefois aucun risque de contamination du sol ou du sous-sol :

- Tous les stockages de produits chimiques seront réalisés à l'intérieur du bâtiment dans un local de stockage dédié. **Le sol sera protégé par une dalle de béton de 20 cm réputée étanche comme sur l'ensemble du bâtiment ;**
- Tous les produits utilisés seront **stockés dans des rétentions.**

**Atelier de traitement de surface :**

La plupart des produits polluants seront présents dans l'atelier de traitement de surface dans les cuves de traitement. Ces cuves sont réalisées en armature métallique avec une épaisse couche de PVDF<sup>1</sup>. Ces matériaux sont spécialement utilisés pour résister au poids des bains de traitement, à l'action chimique des produits contenus et à la température.

Les principaux risques de pollution sont liés à des égouttures, des fuites ou des renversements accidentels. Ces événements n'auront toutefois aucun impact sur le sol puisque **tous les produits chimiques sont disposés sur rétention conformes à la réglementation (150 m<sup>3</sup>)**. Les rétentions seront équipées d'une couche de protection chimique renforcée. La fosse de rétention sera notamment recouverte d'une couche de polyester anti acide sur la hauteur de rétention réglementaire.

Tous les dépotages de produits chimiques seront réalisés à l'intérieur du bâtiment. Les camions de livraison seront invités à entrer dans l'atelier de rectification à hauteur de la zone de stockage. Les déversements accidentels seront contenus sur site.

Toutes les opérations de curage et de pompage de bains périmés seront réalisées à l'intérieur du bâtiment. Les entreprises agréées pour effectuer ce genre d'intervention seront également invitées à entrer dans l'atelier de rectification à hauteur de l'atelier de traitement de surface pour réaliser ces opérations au plus proche des bains concernées. Les éventuels déversements accidentels seront contenus sur site.

Le réseau de retour aux bains sera réalisé en PVC rigide résistant à l'action chimique des produits. Il sera aérien de manière à détecter visuellement d'éventuelles fuites.

Ce réseau sera à l'intérieur du bâtiment sur rétention. En cas de fuite, la dalle de béton et les rétentions protégeront le sol et le sous-sol d'une éventuelle pollution.

**Atelier de rectification :**

Les huiles d'usinage seront stockées dans l'atelier de rectification. Ces huiles seront stockées sur des rétentions conformes à la réglementation.

Les machines-outils utiliseront des volumes de fluide extrêmement réduits qui ne seront pas générateurs d'impact sur le sol.

---

<sup>1</sup> Le PVDF est un fluoropolymère thermoplastique semi-cristallin (taux de cristallinité voisin de 50 %) très résistant. À l'instar des autres fluoropolymères, il supporte les rayons ultraviolets, a une bonne résistance au feu et aux agents chimiques les plus corrosifs.

**Nuisances sonores :**

Les sources de bruit sur le site seront liées à :

- La manutention des pièces ;
- L'usinage des pièces (rectification) ;
- Le fonctionnement du compresseur ;
- Les ventilateurs d'extraction des lignes de traitement d'effluents atmosphériques.
- La circulation des véhicules sur le site.

Hormis la circulation des véhicules, toutes les opérations seront confinées à l'intérieur du futur bâtiment. L'isolation mise en place permettra une réduction importante des niveaux sonores.

**Gestion des déchets**

Les modes et filières d'élimination des déchets qui seront produits sur le site sont détaillés dans le tableau ci-dessous (analyse de la gestion actuelle des déchets) :

Code déchets	Nature des déchets	Entreposage / reconditionneur / Récupérateur	Qualification du traitement	Destinataire Final	Qualification du traitement final
15 01 10	Déchets solide souillé	SCORI - centre de Givors ZAC de l'île de Bans 69700 GIVORS	Echange en vue de valorisation	SITA Rekem Givors route de la centrale 69700 GIVORS	Transit pour valorisation énergétique
11 01 05	Bain de chromage usagé	SCORI - centre de Givors ZAC de l'île de Bans 69700 GIVORS	Echange en vue d'un traitement	SITA Rekem Givors route de la centrale 69700 GIVORS	Traitement thermique des eaux
11-01 05	Boues fond de cuve acide	SCORI - centre de Givors ZAC de l'île de Bans 69700 GIVORS	Echange en vue d'un traitement	SITA Rekem Givors route de la centrale 69700 GIVORS	Incinération spécialisée
11 01 07	Bain déchromage lessive de soude	SCORI - centre de Givors ZAC de l'île de Bans 69700 GIVORS	Echange en vue d'un traitement	SITA Rekem Givors route de la centrale 69700 GIVORS	Traitement thermique des eaux
11 01 07	Bain dénickelage	SCORI - centre de Givors ZAC de l'île de Bans 69700 GIVORS	Echange en vue d'un traitement	SITA Rekem Givors route de la centrale 69700 GIVORS	Traitement thermique des eaux
12 01 09	Huiles solubles	ODYCEA - CLIKECO 63 rue André Bollier 69307 LYON	Traitement	SITA Rekem Givors route de la centrale 69700 GIVORS	Incinération spécialisée
20 01 03	Cartouche imprimante	-	-	Reprise par fournisseur	Valorisation matière Valorisation énergétique
15 01 01 15 01 02 15 01 04 15 01 05	Déchet non dangereux en mélange	-	Tri sur site	Divers	Valorisation matière Valorisation énergétique

Les eaux de rinçage des pièces chromées seront entièrement réutilisées dans le process et ne produiront aucun déchet.

Les eaux de nettoyage des dévésiculeurs seront entièrement réutilisées dans le process et ne produiront aucun déchet.

Les palettes de bois seront toutes récupérées et réutilisées pour l'expédition et ne généreront aucun déchet. La plupart des déchets solides non dangereux produits sur le site par les activités bureautiques seront recyclés :

- Le papier ;
- Le carton ;
- Verre éventuel ;
- Une partie des cartouches d'encre.

Les autres déchets non dangereux seront tous incinérés avec récupération énergétique.

Les déchets solides souillés et les huiles usagées seront également incinérés avec récupération énergétique.

Tous les déchets dangereux non combustibles seront traités thermiquement :

- Bains de chrome usé.
- Bains de déchromage usé.
- Bain de dénickelage usé.
- Boues de fond de cuve.

### **Vibrations, odeurs, émissions lumineuses**

Les opérations qui seront réalisées sur le site de Chromelec ne sont pas génératrices de vibrations : Les activités de rectification sont essentiellement des opérations et de meulage d'usinage par perçage sans percussion. Les activités du traitement de surface ne sont pas émettrices de vibrations.

Les émissions lumineuses seront émises en majeure partie par les éclairages intérieurs du bâtiment et généreront peu de nuisance.

Les activités de Chromelec ne seront pas non plus génératrices d'odeurs : Les principaux produits utilisés qui sont des émissaires canalisés (bains de traitement de surface) ne sont pas odorants.

Les produits volatils légèrement plus odorants (dégraissant, peinture de protection) seront exclusivement utilisés à l'intérieur de l'atelier ce qui minimisera les nuisances à l'extérieur du site.

### **Faune, la flore, les habitats naturels, la continuité écologique et les équilibres biologiques Sites et paysages**

L'impact direct du projet sur la faune, la flore, les habitats naturel et les équilibres biologiques, est lié à la construction du bâtiment industriel sur la parcelle.

L'habitat du site dans son état initial est de type espace agricole partiellement anthropisé et peu propice au développement floristique et faunistique avec une absence d'essences floristiques et faunistiques d'intérêt majeur. C'est pourquoi la construction du site aura un impact direct très limité sur la faune, la flore les habitats naturels, la continuité écologique et les équilibres biologiques.

Les impacts liés aux rejets aqueux (sanitaires et pluviaux) seront maîtrisés. En fonctionnement normal ainsi qu'en fonctionnement dégradé, les impacts sur la faune, la flore, les habitats naturels et les équilibres biologiques seront donc négligeables.

Les rejets atmosphériques généreront peu d'impact en raison d'un système de traitement très efficace. Les impacts sur la faune, la flore, les habitats naturels et les équilibres biologiques seront donc négligeables.

Les impacts sur le sol et le sous-sol seront maîtrisés en fonctionnement normal ainsi qu'en fonctionnement dégradé, les impacts sur la faune, la flore, les habitats naturels et les équilibres biologiques seront donc négligeables.

Les nuisances sonores seront faibles avec une incidence sur la faune, la flore, les habitats naturels et les équilibres biologiques très peu marquées.

### **Consommation énergétique**

Les besoins énergétiques du futur site seront essentiellement liés à la consommation électrique pour le traitement de surface (électrolyse) et les machines de rectification.

En 2014, la société Chromelec a consommée 265 MWh. Cette consommation correspond à la totalité des besoins pour le process et ne peut être réduite.

### **Paysage**

Au nord et à l'Ouest, le site sera visible uniquement des parcelles agricoles voisines. Au-delà de 80 mètres, une zone arborée limitera fortement la visibilité notamment au niveau des premières habitations. A l'Est, le site sera uniquement visible par la voie de desserte de la zone d'activité de la Prairie.

Au Sud, la société Nicolle, masque entièrement le site, qui ne sera pas visible au-delà de 100 mètres.

Le site sera très peu visible au-delà de 150 mètres puisqu'il est masqué au Sud et à l'Est par les autres bâtiments de la zone d'activité.

Au Nord et à l'Ouest, le site sera confondu dans la zone d'activité. Le couvert végétal (zone arborée) et l'altimétrie peu marquée des alentours rendent la zone d'activité de la Prairie très peu visible.

### **Espaces agricoles et forestiers**

Les parcelles du Nord-Est au Sud-Ouest du site sont agricoles (culture céréalière). Les composantes susceptibles d'impacter les parcelles agricoles sont détaillées ci-dessous :

<b>Composantes</b>	<b>Impact potentiel</b>	<b>Mode de transfert</b>
Eaux pluviales	Non – traitées par séparateur d'hydrocarbures	-
Eaux souterraines	Non – pas d'usage en aval	-
Eaux sanitaires	Non - traitées par station d'épuration	-
Eaux industrielles	Non pas de rejet industriel aqueux	-
Rejets atmosphériques	Oui	Retombés atmosphériques
Produits chimiques (stocks, manipulation)	Non – stockage et manipulation à l'intérieur du bâtiment, rétentions conformes.	-
Déchets dangereux	Non – stockage et manipulation à l'intérieur du bâtiment, bonne gestion des déchets.	-

Les concentrations déposées après 30 ans d'accumulation sont très largement inférieures aux valeurs couramment observées dans les sols ordinaires :

<b>Substance traceur de risque</b>	<b>Gamme de valeurs couramment observées dans les sols "ordinaires" de toutes granulométries<sup>2</sup></b>	<b>dépôt mélangé sur 20 cm pendant 30 ans (mg/Kg)</b>
Chrome VI	10 à 90 mg/kg	0,023 mg/kg
Chrome III		0,023 mg/kg

<sup>2</sup> Source : Les gammes de valeurs présentées sont issues du travail de l'INRA (Information sur les éléments traces dans les sols en France).



En outre, l'analyse du risque sanitaire, en prenant des hypothèses conservatives, montre que les retombées atmosphériques ne présentent pas de risque pour la santé. L'impact sur les parcelles agricoles peut donc être jugé négligeable.

### **Hygiène et la salubrité publique**

L'ensemble de l'établissement sera maintenu propre, notamment de manière à éviter les amas de déchets et de poussières. Les activités ne seront pas à l'origine d'une dégradation de la salubrité publique.

### **Biens matériels**

Le projet ne s'accompagne d'aucune action physique sur le bâti ou les voiries à l'extérieur du site. Les rejets atmosphériques ne présentent aucune caractéristique chimique les rendant agressifs vis-à-vis des biens matériels et des constructions.

### **Risque pour la santé**

L'impact sanitaire des activités du site sera lié uniquement aux émissions atmosphériques. L'analyse réalisée suivant la méthodologie en vigueur a montré une absence de risque.

L'utilisation de technique de traitement (deux dévésiculeurs en ligne) permet notamment de réduire considérablement les risques.